

**RÉSOLUTION**  
**2023-016**

**CONTRAT DE TRAVAIL POUR L'ENTRETIEN DES RUES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis de faire procéder au déneigement et à l'entretien des chemins pendant l'hiver, selon un horaire de 32 heures par semaine, et à l'entretien des chemins pendant l'été, à temps occasionnel;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le maire, Fernand Major et la directrice générale par intérim, Priscillia Lefebvre, à signer le contrat de travail de l'employé municipal, Aurel Neveu, pour le déneigement des rues de la municipalité.

---

Sandra Bilodeau  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président